

ORIENTER LA POLITIQUE D'INTERNATIONALISATION

- Élaborer une stratégie nationale et un cadre d'action exhaustif pour l'internationalisation, harmonisés avec les objectifs du pays en matière d'enseignement supérieur et au-delà, par exemple valorisation des ressources humaines, recherche et innovation
- Améliorer la coordination des politiques nationales :
 - veiller à la cohérence des orientations stratégiques suivies par les autorités chargées de l'éducation en matière d'internationalisation, ainsi que dans des domaines d'action connexes
 - créer une commission interministérielle formée de représentants de l'immigration, des sciences et technologies, du travail et des affaires étrangères, afin d'obtenir une approche intégrée de l'ensemble des pouvoirs publics en matière d'internationalisation
 - envisager la participation d'organismes d'aide nationaux
- Encourager les établissements d'enseignement supérieur (EES) à devenir des acteurs résolus de l'internationalisation :
 - accorder plus d'autonomie aux EES afin qu'ils soient plus réactifs à l'évolution du contexte dans lequel ils s'inscrivent
 - prévoir une stratégie d'internationalisation dans les négociations entre les autorités de l'enseignement supérieur et les établissements supérieurs
 - envisager des incitations financières, par exemple droits de scolarité pour les étudiants étrangers, subventions pour les droits de scolarité, financements ciblés
- Promouvoir les stratégies d'internationalisation durables
 - favoriser la diversification des activités internationales
 - encourager la diversification des partenaires à l'internationalisation
 - faire en sorte que les étudiants étrangers soient répartis dans l'ensemble du système d'enseignement supérieur
- Créer des structures pour accompagner les EES dans leurs stratégies d'internationalisation, ainsi qu'une agence spécifique pour les aider à renforcer leurs capacités et à développer des réseaux internationaux

RENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ATTRACTIF ET CONCURRENTIEL À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

- Créer des structures permettant de faire avancer le système national d'enseignement supérieur et mettre au point des activités de marketing au plan international afin de promouvoir l'image de marque du système d'enseignement supérieur national au sein d'une seule et même structure/agence nationale
- Accroître la comparabilité internationale de l'enseignement supérieur et envisager de prendre part aux systèmes internationaux de transfert de crédits et aux réseaux internationaux de reconnaissance professionnelle
- Mettre au point d'autres indicateurs que les classements mondiaux actuels : soutenir l'élaboration de méthodes plus précises de comparaison mondiale et de mesures comparatives des résultats de l'apprentissage au niveau des établissements
- Améliorer les informations destinées aux étudiants étrangers potentiels
- Favoriser les centres d'excellence au niveau post-licence tout en veillant à la qualité de l'offre dans l'enseignement international au niveau pré-licence :
 - Renforcer la professionnalisation de la direction des établissements afin que les établissements puissent mieux identifier et soutenir les centres d'excellence en matière de recherche

- Améliorer la coordination entre les agences nationales chargées de l'assurance qualité et celles intervenant dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur
- Encourager les EES à faire bénéficier les étudiants étrangers de mécanismes d'aide spécifiques avant leur arrivée et pendant leurs études

GÉRER LES DIMENSIONS INTERNES DE L'INTERNATIONALISATION

- Développer l'internationalisation in situ :
 - Encourager les EES à dispenser une partie de leur enseignement en langues étrangères
 - Développer les compétences linguistiques et transculturelles des étudiants autochtones directement au sein de l'établissement
 - Envisager le recruter des universitaires étrangers dans les EES
 - Élaborer des programmes communs en coopération avec des EES étrangers
- Encourager la mobilité des universitaires et des étudiants nationaux :
 - Encourager les EES à intégrer des échanges de court terme dans leurs programmes
 - Créer des programmes de jumelage avec les établissements étrangers
 - Envisager d'ajouter activités et mobilité au plan international dans les critères de promotion et d'avancement de carrière

OPTIMISER LA STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION

- Améliorer les données pour aider à la formulation des politiques, en ajoutant des informations sur l'« expérience internationale » dans les enquêtes concernant les diplômés du supérieur et les actifs (en cherchant par exemple à obtenir des informations sur les coûts)
- Tirer parti des complémentarités internationales et envisager de cibler les aides publiques à la mobilité sur les études pré- ou post-licence qui ne sont pas proposées au niveau national
- Gérer l'impact migratoire de l'internationalisation
- Envisager l'élaboration de programmes en collaboration avec des EES étrangers

RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont tirés de l'examen thématique de l'enseignement supérieur, qui porte sur 24 pays, et dont les conclusions sont présentées dans *Enseignement supérieur pour la société de la connaissance*, paru en septembre 2008. Les rapports de base préparés par 21 pays, les *Examens de l'enseignement supérieur* dans 14 pays et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : www.oecd.org/edu/tertiary/review.